



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

porcs

Question écrite n° 24099

Texte de la question

M. Jean-Yves Besselat appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur l'extension très importante de l'élevage porcin du GAEC de Tessy-d'Ouille-la-Rivière et le projet de création d'une autre porcherie sur la commune d'Ambrumesnil. Cette extension vient de faire l'objet d'une enquête publique, dont les conclusions semblent amplement critiquables : elles n'ont pas pris en compte les inconvénients du projet et ont passé sous silence les fortes oppositions des élus locaux. Outre le fait que les nuisances olfactives induites seront extrêmement importantes, étant donné l'ampleur du projet et sa proximité avec des lieux publics, l'opportunité économique de l'augmentation de la production porcine semble discutable dans la conjoncture actuelle. Il lui demande s'il entend intervenir en vue de modifier ce projet nocif, tant pour l'image touristique de la région que pour l'équilibre écologique, économique et social des communes visées.

Texte de la réponse

Les autorisations accordées par les préfets dans le cadre de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement ne peuvent l'être que si celles-ci sont conformes aux différentes prescriptions prévues dans cette réglementation, éventuellement complétée par des dispositions spécifiques visant à améliorer la protection de l'environnement. Ces autorisations ne peuvent être refusées en règle générale pour d'autres motifs que ceux relevant de cette réglementation. C'est pourquoi la loi d'orientation agricole qui vient d'être promulguée prévoit d'introduire, pour les élevages de porcs, des critères d'autorisation autres qu'environnementaux, en particulier la taille de l'élevage considéré. Ces critères seront prochainement précisés par décret et l'autorisation correspondante sera donnée après avis de la commission départementale d'orientation des structures.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Yves Besselat](#)

Circonscription : Seine-Maritime (7^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24099

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 janvier 1999, page 253

Réponse publiée le : 20 septembre 1999, page 5481